

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 avril 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Est absent :

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

Gestion du territoire – PIIA – 3652, rue de l'Hétière

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER ÉLU EN MARS 2016

La déclaration des intérêts pécuniaires de M. Raynald Brulotte est déposée.



DÉPÔT DES JOURNAUX DE PAIEMENT, DES LISTES DES COMPTES À PAYER, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La trésorière dépose les journaux de paiement datés du 7 avril 2017, la liste des comptes à payer au 7 avril 2017, la liste des paiements automatiques du mois de mars 2017 et la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer en date du 7 avril 2017.



DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2017-524 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 157 900 \$ POUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-136-002-E, PJT-17-136-003-E, PJT-17-136-004-E, PJT-17-136-005-E, PJT-17-136-006-E, PJT-17-136-007-E, PJT-17-136-008-E)

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement n° 2017-524 décrétant un emprunt de 157 900 \$ pour l'amélioration des infrastructures technologiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (pjt-17-136-002-E, pjt-17-136-003-E, pjt-17-136-004-E, pjt-17-136-005-E, pjt-17-136-006-E, pjt-17-136-007-E, pjt-17-136-008-E).



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2017



2017-146

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 AVRIL 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 avril 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 AVRIL 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2017.



2017-147

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 AVRIL 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- CU2017-035** Entente de commandite entre la Ville de Québec et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, relative au versement d'une commandite à la Ville de Québec pour la réalisation de la prochaine grande rencontre du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juillet 2017
- AP2017-132** Répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de 6 mois) (VQ-49173)
- AP2017-146** Adjudication d'un contrat pour le service de traitement des résidus alimentaires générés par les industries, commerces et institutions (ICI) (VQ-49180)

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017 (suite)

- A3TP2017-001** Entente entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relativement au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette (saisons 2016-2017 et 2017-2018)
- BE2017-037** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2017
- CU2017-020** Entente entre la Ville de Québec et la *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2017, 2018 et 2019 afin de soutenir ses activités
- CU2017-027** Entente entre la Ville de Québec et le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H.*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2017, 2018 et 2019 afin de soutenir l'intervention policière auprès des personnes en situation de crise psychosociale ou psychiatrique
- PC2017-047** Engagements de la Ville de Québec en lien avec la compensation pour la perte des milieux humides dans le cadre du projet de construction du garage municipal de La Haute-Saint-Charles et de la caserne no 6 (secteur du boulevard de l'Auvergne) dans l'arrondissement des Rivières
- AJ2017-010** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006834-063 (2954672 *Canada inc. et Aviva compagnie d'assurance du Canada c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AJ2017-017** Règlement hors cour de la poursuite de *Plomberie Pichette inc.* dans le dossier de la Cour supérieur portant le numéro 200-17-018632-133
- AP2017-141** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et le service de distribution de produits informatique (VQ-49000)
- DE2017-034** Entente entre la Ville de Québec et *Société en commandite NEB*, relativement au versement d'une subvention pour le projet *Certification LEED du projet multi résidentiel Origine* dans le cadre du *Programme d'aide à la certification LEED des projets immobiliers dans les espaces d'innovation Michelet et D'Estimauville et dans les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres de D'Estimauville*
- DE2017-064** Acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 2 142 986 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- LS2017-008** Appropriation de 860 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- RH2017-235** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec concernant le financement du régime, les cotisations, le transfert de droits et la correction de certaines dispositions, R.A.V.Q. 1100*
- LS2017-017** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques relatifs à la réalisation de travaux et d'études portant sur des équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1116*
- LS2017-016** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement de divers équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1119*
- BT2017-018** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de systèmes de transport intelligent et de signalisation sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1120*
- A5DA2017-016** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur de certains parcs naturels relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1121*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-148

GREFFE – MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS LAVERY – ACTION EN PASSATION DE TITRE — RUES JOSEPH-DUGAL ET JACQUES-MARETTE ET PARTIES DES RUES JEAN-JUNEAU, GENEVIÈVE-TINON ET PIERRE-COUTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme d'avocats Lavery pour représenter la Ville et obtenir pour cette dernière un titre de propriété sur les lots 3 372 175, 3 710 485, 3 710 486, 3 710 487, 3 844 300 et 5 507 455 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, correspondant aux rues Joseph-Dugal et Jacques-Marette et à des parties des rues Jean-Juneau, Geneviève-Tinon et Pierre-Couture, sur la base des ententes promoteur signées par 2967-0957 inc. avec la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-149

GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2015-8817 RELATIVE À LA RÉALISATION DU MANDAT DE RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ADOPTÉE LE 17 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution RVSAD-2015-8817 relative à l'appel d'offres n° AOVSAD-2015-433 pour la réalisation du mandat de révision du plan et des règlements d'urbanisme adoptée le 17 novembre 2015 en remplaçant le mot « affecté » par les mots « puisés à même le » et en abrogeant les mots « à même les crédits disponibles aux prévisions budgétaires pour l'année 2015 ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-150

GREFFE – CESSIION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS - LOT 6 058 961

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel monsieur Jocelyn Pinsonneault cède pour bonnes et valables considérations à titre de parcs et espaces verts, sans garantie légale, à la Ville le lot 6 058 961, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-151

RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFFILIÉ À LA FISA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE conclure le renouvellement de la convention collective des salariés cols blancs, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention collective joint au mémoire sous réserve d'enlever la référence aux congés fédéraux à l'article 19.1 du projet.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant à signer la convention collective pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-152

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Patrick Rousseau-Trépanier, conseiller à la bibliothèque, à procéder à la demande d'aide financière de 2017-2018 pour un montant au moins égal à celui de 2016-2017, soit 71 500 \$, pour le projet de développement de collections des bibliothèques publiques autonomes, prévu par le ministère de la Culture et des Communications, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et à respecter les délais et les exigences requis;

DE mandater M. Sylvain Juneau, maire, à procéder à la signature de tous les documents nécessaires pour la présente entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-153

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION D'UNE GRATUITÉ POUR LES HEURES DE GLACE REQUISES PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR CRSA POUR L'ACCUEIL DE LA COUPE LEDOR EN 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur CRSA souhaite poser sa candidature pour accueillir la Coupe Ledor en 2018-2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une activité d'autofinancement intéressante pour l'association;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre d'éviter des hausses de tarif pour les coûts d'inscription au hockey, l'Association aimerait que les heures requises pour la tenue de cet événement soient en surplus des heures allouées gratuitement pour les activités des saisons régulières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser à l'Association du hockey mineur CRSA en 2018, 2019 et 2020, la gratuité des heures de glace requises pour la tenue de la Coupe Ledor en surplus de ses heures régulières de saison.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-154

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 60, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT QUE l'unique modification extérieure au bâtiment est l'ajout d'une porte de garage;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères applicables à la zone IA-1 contenus dans le Règlement sur les PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour l'ajout d'une porte de garage au 60, rue d'Anvers, tel qu'indiqué sur le plan de Bisson associés (BA 16-043) ainsi qu'à l'image de la porte proposée jointe à la demande de permis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-155

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 240, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT les objectifs et critères applicables à la zone IA-6 contenus dans le Règlement sur les PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour la construction du bâtiment principal, l'affichage et l'aménagement du site au 240, rue de Sydney, selon les plans et documents suivants qui sont inclus dans la demande de permis de construction :

- Plan d'implantation par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, minute 188 ;
- Plan architecture et affichage par Apostolos Caroussos Architecte dossier AC-2016-0102 du 28 mars 2017 ;
- Plan d'aménagement paysager par Apostolos Caroussos Architecte dossier N°2383 du 31 mars 2017 ;
- Matériaux de revêtement extérieur par Apostolos Caroussos Architecte, document du 29 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-156

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 5 387 041

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas envisageable d'installer la piscine creusée sur un autre lot et que le demandeur prétend qu'il n'y a plus de place disponible sur la partie à usage non agricole de 1 250 m² accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier 403153) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la superficie souhaitée par le demandeur pour le projet est de 0,075 ha (750 m²).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie de lot 5 387 041 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-157

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 558 285

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la transaction, la demanderesse conserverait le lot 2 814 154, réputé contigu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'aliénation du lot 3 558 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-158

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 1.2 ET DE MODIFIER L'ARTICLE 2

Avis de motion est, par les présentes, donné Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, *un Règlement n° 2017-527 modifiant le Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux afin d'abroger l'article 1.2 et de modifier l'article 2.*



2017-159

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-528 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, *un Règlement n° 2017-528 modifiant le Règlement n° 2016-472 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*



2017-160

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 DE FAÇON À CRÉER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES CHENILS ET PENSION CANINE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS




PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 14.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier